



Hagadah de Pessa'h

Pourquoi le soir de Pessa'h est-il appelé: le Séder ?

Les miracles au-delà de la nature, que nous racontons durant le **Séder**, ont eu lieu exactement selon l'ordre décidé par Hachem. Toute chose qui est arrivée au peuple juif, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à aujourd'hui, suit avec précision l'ordre d'Hachem. Chaque détail dans l'histoire des juifs (individuellement et collectivement) est supervisé avec un amour infini par la providence divine. Hachem illumine la nuit de Pessa'h d'une lumière spirituelle, nous permettant de réaliser que tout malheur que nous avons pu vivre durant l'année, a été décrété par D. avec raison et selon un ordre précis.

Aux Délices de la Torah

Le Hamets

La Guemara (beracot 17 a) dit : Il est dévoilé devant Toi que notre volonté est de faire Ta volonté. Qui nous empêche ? Le **Levain** qui est dans la pâte. Nos Sages enseignent que le commandement « **Vous éliminerez le levain de vos maison** » fait allusion à l'élimination du mauvais penchant de notre cœur.

Il est écrit dans « **Ostar Ha'haim** » que lorsqu'on soustrait du nom **ישראל** (Israël) les lettres **שאר** (seor, levain), il reste le mot **לי** (pour moi). D. nous a choisis parmi tous les peuples et, avant de nous donner la Torah, il nous a dit : Vous serez pour moi **לי**. Pour notre part, nous désirons nous rapprocher de D., mais au cours de l'année, toutes sortes de scories s'attachent à nous et portent atteinte à notre lien avec notre créateur.

Hagada De Pessa'h « Oumatok Haor »

L'amour de la Mitsva, « Matsa »

Le peuple porta sa pâte avant qu'elle fût levée, attachée à leurs vêtements sur leurs épaules (Chémot, Bo 12,34)

Sur leurs épaules, bien qu'ils aient eu beaucoup de bétail, servant au transport de leurs biens, manifestant ainsi leur amour pour les Mitsvot. (mekhilta)

Le Rav Réouven Melamed (Mélits Yochèr) nous enseigne : Nous savons que les enfants d'Israël ont quitté l'Égypte « **avec de grandes richesses** » (Béréchit Lé'h Lé'ha 15,14), constituées par de l'or et de l'argent. Ils ont pourtant chargé ces biens matériels sur leurs animaux, et ont pris sur leurs propres épaules les restes de Matsa et de Maror de la nuit du Séder. Ces simples «restes» de Mitsvot leur étaient plus précieux que l'argent et l'or! De même que nous devons chérir toute occasion d'observer une Mitsva, nous devons aussi porter dans nos cœurs tout objet qui a été utilisé pour l'une d'elles, même si elle a déjà été accomplie. La **Michna Béroura** (477,5) rapporte le témoignage suivant du **Chla haKadoch** : Parmi des êtres en quête d'élévation spirituelle, j'en ai vu qui embrassaient les **Matsot** et le **Maror** ... et ce parce que les **Mitsvot** leurs sont très chères.

Aux Délices de la Torah

Les Egyptiens accablèrent les enfants d'Israël de durs travaux.

Rachi commente: « **Befarekh** », de travaux durs qui accablent, « **Mefarekh** » le corps et le brisent. La Guémara (sota 11 a) explique que les Egyptiens distribuèrent aux hommes des travaux de femmes et aux femmes des travaux d'hommes. Comment comprendre cela ? Certes, un travail d'homme donné à des femmes est difficile à accomplir. Une femme ne peut effectuer

un travail physique comme celui de construire des villes. Mais qu'y a-t-il de si terrible à donner un travail de femmes à des hommes ? Le « **Ben Yehoyada** » explique que la difficulté d'un travail de femme donné à des hommes est qu'il demande de la patience. Par exemple, on leur ordonne de retirer des petites épines mélangées à de la terre. Or les hommes qui sont de nature impatiente, détestent ce genre de travaux, alors que les femmes qui sont patientes ne sont pas rebutées par ces tâches. Les Egyptiens obligeaient les hommes à effectuer ces travaux dans le but de les maltraiter. La difficulté des travaux d'hommes donnés aux femmes, c'était qu'elles devaient préparer le mortier en relevant leurs manches et en découvrant leurs bras. La moindre brèche dans les précautions dictées par la modestie représentait une difficulté terrible pour une femme juive.

Hagada De Pessa'h « Oumatok Haor »

« **Ya'hats** » on divise en deux la **Matsa** du milieu ;

Le Hatam Sofer explique que nous divisons la Matsa en deux, pour indiquer que le Séder se compose de deux parties: l'une rappelant la libération d'Égypte, et l'autre relative à notre délivrance future, finale et définitive. Celle-ci, la plus extraordinaire et la plus complète, nous est cachée, et nous ne savons pas quand elle aura lieu. C'est pourquoi, le plus grand morceau de la Matsa coupée, celui qui se rapporte à cette prodigieuse rédemption, est l'**Afikomane**, appelé aussi « **Tsafoune** », caché.

« **Talélei Orot** » Rav Yissa'har Dov Rubin Zathal

Et notre peine, ce sont les fils

Les fils sont « **notre peine** », nos efforts. La responsabilité de leur avenir spirituel repose sur nous, comme nous pouvons l'apprendre des paroles du **Rabbi de Satmar**: Nous voyons quelque chose d'étonnant: à **Tou Bichevat**, le premier an des arbres (Roch Hachana 2a), Que faisons-nous ? Nous mangeons des fruits. Par

contre, à **Chavouot**, quand le monde est jugé pour les fruits (ibid. 16a), qu'apportons nous à la synagogue ? Oui ! Des branches d'arbres pour décorer les murs... Pourquoi inversons-nous les choses ? Parce que les arbres font allusion aux parents et les fruits évoquent les enfants. Lorsqu'on juge les parents, on peut amener les enfants, car c'est un moyen de tester les parents pour voir s'ils ont rempli leurs devoirs envers eux, s'ils les ont éduqués dans le chemin de la Torah et de la crainte du Ciel ? S'ils les ont fait devenir des érudits, des hommes craignant D. et qui aiment la Torah. Et à l'inverse, lorsqu'on juge les enfants, les fruits, on amène leurs parents qui sont comparable aux arbres. En effet, les enfants sont testés d'après leurs parents: si leurs parents les ont élevés dans le bon chemin et que, malgré cela, les enfants n'ont pas rempli leur obligation, ils seront jugés de façon très sévère. Mais si les parents ont failli à leur obligation et n'ont pas éduqué leurs enfants comme il le fallait, on ne peut rien reprocher aux enfants, car ce sont leurs parents qui les ont conduits à l'abîme !

Hagada De Pessa'h « Oumatok Haor »

Dicton : « *D. ne juge pas la valeur des actes selon leur nombre et leur qualité, mais par rapport à celui qui les a accomplis. Pour une même action, le jugement variera donc d'une personne à l'autre. Ce n'est pas de l'injustice, car seul D. peut déterminer la véritable rétribution de chaque acte en fonction de la nature, le caractère, les circonstances, l'entourage, le passé ... de chaque individu.* » *Bina lé'ithim*

Chabbat Chalom !

יוצא לאור לרפואה שלימה של ורפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, אליהו בן מרים. מזל טוב לבני רפאל יהודה בן מלכה

לעילוי נשמת של ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל.

